DECISION DU MAIRE N° 022/2026
DU 19 OCTOBRE 2026

SPECTACLE PYROMUSICAL
A L'OCCASION DU MARCHE DE NOEL
SUR LA COMMUNE DE VERT LE GRAND

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la prestation du feu d'artifice, initialement prévue le samedi 04 juillet 2026 à l'occasion de la fête de l'été a été annulée en raison des risques élevés d'incendie liés à la sécheresse, à la canicule et des risques liés à la sécurité publique.

CONSIDERANT que cette prestation est reportée au samedi 28 novembre 2026 à l'occasion du Marché de Noël ;

CONSIDERANT l'avenant de la société SAS Jacques Couturier pour le spectacle Pyromusical ;

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer l'avenant de la société SAS Jacques Couturier pour le spectacle Pyromusical qui se déroulera le 28 novembre 2026 à l'occasion du Marché de Noël.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 19 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE VERT-LE-GRAND

Thierry MARAIS